

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-230

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHEs à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Préservation des collections de la médiathèque - Adhésion à l'association Bouclier Bleu France.

La Médiathèque municipale possède des collections patrimoniales de valeur, enrichies, depuis sa création en 1851, par de nombreux dons, dépôts et achats réalisés et conservés tout au long de son histoire par les conservateurs et bibliothécaires qui en ont eu la charge.

Cette richesse patrimoniale est à conserver et à entretenir pour les générations futures qui trouveront ainsi les connaissances et apports nécessaires à la compréhension de leur passé, à travers l'histoire et la culture.

Le Bouclier bleu est une association internationale née du constat fait dans de nombreuses structures culturelles sur le manque d'information des mesures à prendre en cas de dégradation des collections.

Le comité français du Bouclier Bleu a été créé en 2001, afin de soutenir, en France, l'application de la convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954). Depuis, son rôle s'est étendu à la protection du patrimoine en cas de catastrophes, qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle.

Pour garantir une protection efficace, le Bouclier Bleu s'est fixé les missions suivantes :

- mener des actions de prévention, encourager à l'élaboration de plans d'urgence de sauvegarde et former à l'intervention en cas de sinistre ;
- faciliter l'échange entre les spécialistes du secours (ex : les sapeurs-pompiers) et les spécialistes de la protection du patrimoine culturel (conservateurs et bibliothécaires) ;
- sensibiliser la population et les institutions à la fragilité du patrimoine culturel en utilisant toutes les techniques d'information.

Jusqu'à ce jour, les mesures prises par la Ville pour la conservation physique des collections patrimoniales, si elles se sont révélées suffisantes pour les périodes sans problèmes majeurs, pourraient s'avérer insuffisantes en cas de catastrophe (naturelle, humaine ou accidentelle) par manque de formation des personnels.

Aussi, pour pallier ce manque de connaissance et obtenir un appui solide pour la conservation et la prévention des collections via des conseils et des formations, il est pertinent pour la Ville de Bayonne d'adhérer à la section France de l'association du Bouclier Bleu.

Cette adhésion pourra aussi bénéficier aux autres établissements possédant des collections patrimoniales (Musée Bonnat-Helleu, Muséum, Archives et documentation). A titre d'information, la cotisation annuelle s'élève à 175 € pour l'année 2021.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association Bouclier Bleu France et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint